



# BIOSÉCURITÉ DANS LES ÉLEVAGES DE PORCS

## PROGRAMME 2023/2024

**DATE** inscription en liste  
d'attente pour printemps 2025

**LIEU** à confirmer

**Pré-requis : Aucun**

**Durée : 7 heures**  
soit 1 jour

**Méthode et  
Moyens  
pédagogiques**

Exposé en salle  
Exercices appliqués  
Échanges avec les  
formateurs

**Coût pédagogique :**

Ayant droit VIVEA :  
0 €

Autre public :  
112 €

**Contact: Nathalie Espié**

[n.espie@mre-paca.fr](mailto:n.espie@mre-paca.fr)

07.86.12.56.10

### Contexte:

Pour rappel, l'arrêté du 16 octobre 2018 définit un ensemble de mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés (dès 1 animal)

L'article 3 de cet arrêté prévoit la mise en place d'un plan de biosécurité dans toutes les exploitations concernées au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Cette formation à la gestion du plan de biosécurité en exploitation et aux bonnes pratiques d'hygiène est obligatoire pour une personne de l'exploitation (désignation d'un référent par exploitation).

### Objectifs de formation :

#### Améliorer la gestion sanitaire de son élevage

#### Contenus pédagogiques :

- Connaître les bases scientifiques et épidémiologiques de la peste porcine africaine
- Être capable de concevoir et de gérer un plan de biosécurité
- Être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène

#### Modalités d'évaluation:

- Quiz d'évaluation des connaissances en cours de formation
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation

*Porteur de handicap, n'hésitez pas à nous contacter:*

*Anne Baffert 06.79.88.11.16 a.baffert@mre-paca.fr*